

19 SEPTEMBRE 1973 .-

Entre LA PANNE (Belgique)

et BRAY - DUNES (59).-

oooooooooooooooooooooooooooo

Heure : vers 17 h 30

par M. DELESCLUSE et M. PETIT (transmis par M. Plessis)

Mme REVEL et sa fille (18 ans) et un ami revenant de Belgique rentraient à Boulogne s/mer. Ayant passé le poste de LA PANNE elles furent surprises par un phénomène insolite: devant elles, un peu à droite de la route, apparut un objet étincelant, irradiant une lumière blanche légèrement rosée. Vu de profil, cet objet qui devait planer, à quelques dizaines de mètres au-dessus du sol, brillait intensément sur un ciel clair, dégagé de tout nuage, avec une apparence d'une sorte de saladier renversé. Sa partie inférieure ressemblait à deux assiettes accolées par leur bord supérieur et surmontées d'un dôme. C'est de ce dôme qu'émanait la lumière. Au fur et à mesure de leur avance - assez lente, car les autres automobilistes avaient ralenti pour observer, eux aussi le phénomène - Mme REVEL et ses passagers purent voir l'objet grandir. Celui-ci était stationnaire, puis il amorça un mouvement ascendant vertical. Parvenus à la douane française, ils passèrent sous l'objet qui à ce moment leur apparut parfaitement circulaire et opaque. Mme REVEL insiste : " la soucoupe était, vue de dessous, aussi noire qu'elle était brillante au-dessus."

Au passage, elle note que les douaniers avaient tous leurs nez en l'air de même que les automobilistes arrêtés. Les automobilistes qui roulaient ~~avec~~ avec eux avaient ralenti leur allure et se

SUITE LA PANNE & BRAY DUNES.

penchaient à l'extérieur pour observer l'objet insolite.  
COMMENTAIRES DES ENQUÊTEURS : L'altitude de l'objet n'a pu être précisée, sa dimension non plus. Ils estiment toutefois que la taille apparente était celle d'une boîte de camembert tenu à bout de bras. Les témoins étaient convaincus que le phénomène OVNI n'avait aucune réalité. Ils hésitaient à en parler, ce n'est qu'à la lecture d'un article de M. Plessis responsable du CEPS paru dans la VOIX DU NORD qu'ils se sont décidés à lui faire part, quatre mois après, de cette observation.

L.D.L.N. N° 136 (Juin - <sup>U</sup>Juillet 1974) p. 19 - 20